

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
 Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest,
 11^e étage
 Hamilton ON L8P 4Y7
 Téléphone : 800-461-7137

Rapport public original

Date d'émission du rapport : 26 septembre 2024
Numéro d'inspection : 2024-1567-0004
Type d'inspection : Suivi
Titulaire de permis : La municipalité régionale de Niagara
Foyer de soins de longue durée et ville : Linhaven, St. Catharines

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place à la date suivante : 24 septembre 2024

L'inspection concernait :

Dossier : n° 00125108 – Suivi n° : 1 – Ordre de conformité n° 001/2024_1567_0003 en lien avec la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* (LRSLD) – paragraphe 82(2) – Formation. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : 23 septembre 2024

Dossier : n° 00125109 – Suivi n° : 1 – Ordre de conformité n° 002/2024_1567_0003 en lien avec le Règl. de l'Ont. 246/22 – alinéa 102(12)4 – Prévention et contrôle des infections. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : 23 septembre 2024

Dossier : n° 00125110 – Suivi n° : 1 – Ordre de conformité n° 003/2024_1567_0003 en lien avec le Règl. de l'Ont. 246/22 – paragraphe 278(1) – Dossiers du personnel. Date d'échéance pour parvenir à la conformité : 23 septembre 2024

Ordres de conformité délivrés antérieurement

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest,
11^e étage
Hamilton ON L8P 4Y7
Téléphone : 800-461-7137

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivants délivrés antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2024-1567-0003 en lien avec le paragraphe 82(2) de la LRSLD, réalisée par Cheryl McFadden (745)

Ordre n° 002 de l'inspection n° 2024-1567-0003 en lien avec l'alinéa 102(12)4 du Règl. de l'Ont. 246/22, réalisée par Cheryl McFadden (745)

Ordre n° 003 de l'inspection n° 2024-1567-0003 en lien avec le paragraphe 278(1) du Règl. de l'Ont. 246/22, réalisée par Cheryl McFadden (745)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Foyer sûr et sécuritaire

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.